

Initiatives ministérielles

La direction que prend le gouvernement est un véritable fouillis idéologique: il déstabilise à nouveau les quatre grands piliers du système pour faciliter leur activité. Il faut comprendre que nous parlons en ce moment des principaux participants. Nous verrons sûrement les petits éléments financiers du système s'affaiblir et la porte s'ouvrir plus grande pour les étrangers, qui useront de leurs puissants moyens financiers pour supplanter les entreprises canadiennes sur le marché des institutions financières.

Je trouve cela injuste. Je sais que les conséquences seront malheureuses dans Kamloops pour en avoir parlé avec de petits assureurs. Les gens hochent la tête d'un air incrédule à l'idée que le gouvernement manque de bon sens au point d'anéantir les efforts qu'il fait depuis plusieurs années pour établir de petites sociétés d'assurances, des sociétés régionales et, dans certains cas, des sociétés ouvertes aux besoins d'une collectivité, pour maintenant les livrer en pâture aux grandes sociétés financières multinationales, probablement des banques ou sociétés de fiducie, qui vont même envahir le domaine des assurances. Ce n'est qu'un exemple que je donne de la direction que nous prenons.

En septembre, le ministre a dit que le projet de loi avait pour objet de consolider les lois existantes concernant les sociétés de fiducie et de prêt et de réformer complètement la façon dont les sociétés de fiducie et de prêt incorporées fédéralement sont réglementées. C'est là un objectif louable. Il a ajouté que la Loi sur les compagnies fiduciaires et la Loi sur les compagnies de prêt avaient été promulguées en 1914 et que le projet de loi C-83 constituait la première tentative de modernisation de ces lois. Selon lui, compte tenu de la similarité fondamentale des sociétés de fiducie et de prêt, du moins du point de vue de leurs activités financières intermédiaires, le projet de loi C-83 permettra de les consolider.

Cela fait des années que nous favorisons la modernisation de cette législation. Je me souviens d'avoir fait valoir il y a dix ans auprès du ministre des Finances de l'époque qu'il était temps de la rajeunir. Après tout, les choses ont tellement changé depuis 1914, surtout dans le secteur des institutions financières. Pendant des années, le gouvernement a piétiné.

Et s'il a piétiné, c'est notamment à cause des pressions énormes qu'ont exercées sur lui les grandes institutions qui voulaient voir tout déréglementé afin de prendre de l'expansion. Si je me souviens bien, les banques voulaient s'occuper de location de voitures. Elles veulent tout simplement étendre leurs tentacules le plus loin possible.

Cela allait à l'encontre de nombreuses idées que caressait alors le gouvernement.

M. Rodriguez: C'est ce qu'elles veulent.

M. Sobeski: Les banques ne s'occupent pas encore de location de voitures.

M. Rodriguez: Elles ont obtenu de s'occuper d'autres choses.

M. Riis: Monsieur le Président, mon collègue d'en face dit que les banques ne s'occupent pas encore de location. Attendez. C'est comme pour le magasinage le dimanche. On insiste jusqu'à ce que les résistances finissent par s'émousser et que le magasinage le dimanche devienne une réalité.

Les banques finiront par exploiter le crédit-bail, monsieur le Président, ça ne sera pas long. Cela prendra peut-être un an ou deux. Après tout, nous n'avons pas encore commencé à étudier les révisions proposées à la Loi sur les banques. On nous en saisira bientôt dans le cadre d'un programme global. Nous verrons alors. . .

M. Rodriguez: Elles offrent le crédit-bail pour les camions de plus de vingt tonnes.

M. Riis: C'est exact. Après tout, elles font maintenant du crédit-bail partiel, pour les camions de plus de vingt tonnes. . .

M. Rodriguez: La limite s'abaisse donc.

M. Riis: Elle s'abaissera à 19 tonnes, 18 tonnes et puis finalement jusqu'aux Toyota et le reste.

Je vais passer maintenant à d'autres aspects de cette information importante. Un autre objet du projet de loi, comme on l'a présenté, s'énonce ainsi: «Dans le rôle d'institutions financières, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt sont pratiquement indifférenciables.» On le comprend. Quand on étudie ces deux institutions, leur évolution à l'époque moderne, on constate évidemment qu'elles sont effectivement indifférenciables.

Elles opèrent toutes deux sur les marchés du dépôt de détail et du prêt, mobilisant le gros de leurs fonds au moyen des dépôts des clients ou au moyen de la vente au public de divers titres d'emprunt et de l'investissement dans les prêts hypothécaires résidentiels. Nous avons éprouvé certaines inquiétudes à cet égard. Je le sais, mon honorable collègue a dit à maintes et maintes reprises que même si ces deux types de sociétés sont maintenant indifférenciables, il faut se demander si elles devraient l'être. Maintenant qu'elles sont devenues des institutions de dépôt, qu'est-ce que cela veut dire sur le plan de la concurrence avec les autres institutions financières?